



Foire aux questions COVID-19 sur l'industrie des ressources naturelles

1. Comment nos sociétés minières protègent-elles les sites exploités contre les risques sanitaires créés par l'emploi de travailleurs venant du sud du pays?

Les mines utilisent maintenant des vols affrétés pour réduire ou éliminer les interactions des travailleurs avec les passagers des vols commerciaux.

Les protocoles de ces vols affrétés incluent des procédures de nettoyage renforcées, des changements apportés aux services de restauration ou l'élimination de ceux-ci, et des mesures d'éloignement physique.

Les travailleurs doivent également porter un masque pendant leurs déplacements.

Dans la mesure du possible, il est demandé aux travailleurs de ne pas utiliser les transports publics quand ils se rendent aux points de ramassage (vols commerciaux, taxis, trains, etc.).

Tous les travailleurs du sud du pays venant aux TNO subissent des contrôles, comme la prise de la température, des questionnaires, et des appels téléphoniques avant leur départ. Si un employé ou un entrepreneur présente des symptômes ou est exposé à des risques plus élevés, il doit rester chez lui.

Aux points de ramassage dans le sud, les halls de départ et les zones de dépistage préalables à l'embarquement sont éloignés des autres passagers.

2. Quelles mesures sont prises pour contrôler l'état de santé des travailleurs qui se rendent dans les mines?

Les entreprises doivent remplir une évaluation des risques en milieu de travail avant que des travailleurs ne viennent sur le site. Chaque évaluation doit être conservée et fournie à la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) sur demande. Il est interdit aux travailleurs dont la présence pourrait représenter un risque sanitaire élevé de se rendre sur leur lieu de travail.

Tous les travailleurs sont tenus de signaler tout symptôme et de respecter une période d'[éloignement social](#) de 14 jours avant de revenir sur le site de travail; cela inclut tous les travailleurs temporaires venant du sud et les employés locaux.

De la même façon, tous les travailleurs font l'objet d'un contrôle aux lieux de ramassage et avant qu'ils ne quittent les mines. Les mesures de dépistage en place incluent la prise de la température, des questionnaires, et des appels téléphoniques préalables au ramassage.

Si un travailleur a fait des déplacements qui l'ont exposé à des risques élevés ou s'il présente des signes de maladie, il doit rester chez lui.

Ces procédures fonctionnent. On a déjà interdit l'accès aux sites miniers à des travailleurs en fonction de ces protocoles de dépistage.



3. Quelles sont les mesures prises pour réduire les interactions entre les travailleurs du nord et ceux du sud dans les sites miniers et pétroliers des TNO, ou lors de leur déplacement vers ces sites?

Toutes les entreprises ont adopté des mesures de prévention importantes pour leurs travailleurs et leurs chantiers, et surveillent la situation en permanence pour informer les employés concernés.

Dans la mesure du possible, les travailleurs du sud du pays sont séparés des travailleurs ténois.

Les mines de diamant acheminent par avion leurs travailleurs du sud directement vers les sites de travail. Imperial Oil a également affrété un vol pour ses travailleurs basés dans le sud du pays.

[L'éloignement social](#) est strictement appliqué sur place. Les interactions entre les travailleurs sont tenues au minimum ou éliminées. À Norman Wells par exemple, les travailleurs venant du sud ont uniquement le droit de se déplacer entre le campement d'Imperial Oil et le site de travail.

En règle générale, les entreprises ont réduit leur main-d'œuvre au strict minimum, augmentant la durée des quarts de travail et éliminé les déplacements non essentiels vers les sites de travail dans la mesure du possible. Les travailleurs ténois venant de petites collectivités plus isolées sont en congés payés.

4. Si les travailleurs venant du sud utilisent les transports publics et prennent l'avion, pourquoi ne s'isolent-ils pas à leur arrivée, comme c'est le cas au Yukon?

Le bureau de l'administratrice en chef de la santé publique, le planificateur du GTNO pour la réponse à la pandémie et la CSTIT ont collaboré avec les dirigeants des entreprises et avec leur personnel médical pour mettre au point des mesures d'atténuation des risques actuellement en vigueur dans des lieux de travail isolés aux TNO.

Les mesures d'atténuation des risques déployées aux TNO sont adaptées aux particularités de notre environnement.

Cela ne veut pas dire que les principaux exploitants se laissent aller; au contraire, les entreprises continuent de collaborer avec les représentants du gouvernement pour mettre en place des protocoles supplémentaires de contrôle de la COVID-19.

Le bureau de l'administratrice en chef de la santé publique et d'autres représentants du gouvernement évaluent en permanence les risques associés aux voyageurs en général.

5. Quelles mesures d'industrie prend-elle pour lutter contre la COVID-19 sur les lieux de travail?

Les sites de travail du nord appliquent un grand nombre des mêmes précautions qui sont demandées aux Ténos, et même plus.

Pour les travailleurs qui le peuvent, des politiques de fermeture des bureaux et de télétravail ont été mises en place.

Les sociétés ont mis en place des pratiques améliorées de nettoyage et d'hygiène et ont augmenté leur communication avec leurs employés.



Des mesures d'[éloignement social](#) ont été intégrées aux réunions de sécurité, transports, espaces de travail, ainsi que dans les salles à manger et les logements. Tous les exploitants ont par ailleurs réservé des installations à la quarantaine et adopté des pratiques de mise en quarantaine.

Le nombre de travailleurs sur les sites de travail a été réduit. Dans la mesure du possible, les travailleurs venant du sud sont séparés des travailleurs ténois. À Norman Wells par exemple, les travailleurs venant du sud ont uniquement le droit de se déplacer entre le campement d'Imperial Oil et le site de travail.

Les déplacements non essentiels vers les mines ont été supprimés. De plus, les quarts de travail sont plus longs afin de minimiser les interactions entre les employés et permettre aux travailleurs de repos d'effectuer leurs 14 jours d'éloignement social requis avant de retourner sur le site de travail.

La plupart des sociétés publient sur leur site Web des informations sur la COVID-19. On peut également communiquer directement avec elles.

6. Que doit faire un employé qui tombe malade ou a besoin de s'isoler pendant son séjour dans un campement?

Tous les travailleurs passent désormais un contrôle de santé avant le début de chaque quart de travail ([arrêté de santé publique](#) du 10 avril 2020).

Les travailleurs doivent rester dans leur chambre et ne pas travailler s'ils ne se sentent pas bien. Une première évaluation médicale est alors effectuée dans leur chambre.

Des zones de quarantaine ont été établies par toutes les mines de diamants dans l'éventualité où un travailleur devrait être isolé et surveillé. Le personnel médical sur place fera face à cette situation si elle se présente.

Les sociétés n'hésiteront pas à évacuer vers Yellowknife un travailleur qui aurait besoin de soins médicaux avancés.

Cette approche est conforme aux pratiques et règlements de santé déjà suivis par les exploitants miniers.

7. Combien y a-t-il de campements ou de sites de travail isolés aux TNO?

Deux mines de diamants opèrent actuellement aux TNO et une troisième est en mode de surveillance et d'entretien (mais différents types de travailleurs sont nécessaires pour entretenir ce site). Un site d'Imperial Oil est également encore en activité à Norman Wells.

Tous ces sites ont réduit leur main-d'œuvre.

La majorité des projets d'exploration plus petits ne sont plus actifs, par exemple la route d'hiver de Tibbitt à Contwoyto.

8. Qui est chargé de déterminer, contrôler et faire appliquer les mesures prises par les sociétés de ressources naturelles pour protéger leurs employés?

Le bureau de l'administratrice en chef de la santé publique, le planificateur du GTNO pour la réponse à la pandémie et la CSTIT ont collaboré avec les dirigeants des entreprises et avec leur personnel médical pour mettre au point des mesures



d'atténuation des risques actuellement en vigueur dans des lieux de travail isolés aux TNO.

Les mesures sont applicables en vertu d'un [arrêté de santé publique](#) assorti de sanctions allant jusqu'à 10 000 \$ d'amende et six mois de prison pour les contrevenants.

La CSTIT veille également à la conformité aux ordonnances et aux règlements. L'inspecteur en chef des mines de la CSTIT a effectué des inspections des sites et continuera d'en faire.

Un groupe de travail sur l'application et le respect des mesures d'urgence a été créé pour enquêter sur les plaintes visant des sociétés et des résidents ne respectant pas les règles de la *Loi sur la santé publique* ou les ordonnances de santé publique.

9. Pourquoi ne pas fermer les mines temporairement?

La santé et la sécurité de tous restent la priorité, toutefois nous sommes également conscients que la fermeture temporaire d'une mine (mode de surveillance et d'entretien) est une solution coûteuse tant pour la mine que pour l'économie ténosé et nécessite tout de même un ensemble de travailleurs locaux et du sud pour maintenir la sécurité des sites et leur conformité aux normes.

10. Pourquoi ne pas simplement licencier les travailleurs venant du sud et employer uniquement les travailleurs locaux?

Malheureusement, tous les travailleurs qualifiés nécessaires ne sont pas disponibles aux TNO. Il faut savoir que les sociétés s'efforcent de minimiser le déplacement des travailleurs de part et d'autre de la frontière.

11. Pourquoi ne pas faire uniquement travailler le personnel venant du sud en le transportant directement par avion aux sites miniers?

La santé et la sécurité de tous restent notre priorité, et nous voulons également protéger les moyens de subsistance des Ténosés qui travaillent dans le secteur des ressources naturelles. Les mines étudient tous les scénarios possibles pour leurs opérations.

12. Pourquoi les travailleurs des collectivités sont-ils traités différemment de ceux de Yellowknife et du sud du pays?

Les dirigeants du GTNO et du secteur industriel reconnaissent que les petites collectivités ténosées pourraient être plus touchées que les autres par une propagation de la COVID-19. Les aînés de ces collectivités sont particulièrement vulnérables. Les mines de diamants en particulier ont mis en place des mesures de précaution précises pour les travailleurs ténosés de ces petites collectivités.